



Paris, le 31 janvier 2018

Monsieur le Directeur général,

AVANT VOTRE DISCOURS DE VŒUX, NOUS AVIONS ATTIRÉ VOTRE ATTENTION, EN VOTRE DÉBUT DE MANDAT, SUR TROIS DE NOS PRÉOCCUPATIONS :

1. Suite à la « feuille de route » que vous a adressé le Ministre de l'Economie M. Lemaire, confirmation de votre volonté de faire respecter l'indépendance, la place et le rôle de l'Etablissement.
2. Suite à l'abandon apparent de la référence à la Fonction publique pour l'instance CDC de dialogue social, intervention pour le respect des textes en vigueur.
3. Pour l'avenir à court et moyen terme, une véritable négociation, qui ne soit pas pipée dès le départ en cherchant à faire croire au personnel que parce que les syndicats ont été réunis, le dialogue a eu lieu.

VOUS AVEZ POUR PARTIE RÉPONDU DANS VOTRE DISCOURS DE VŒUX :

*** SUR LE PREMIER POINT**

Le courrier comminatoire du Ministre de l'Economie Bruno Lemaire qui, outrepassant les limites de son pouvoir, pose explicitement la question de votre indépendance vis-à-vis de l'exécutif et du respect du serment que prêtent tous les directeurs généraux de la Caisse des Dépôts depuis 200 ans.

Aucune feuille de route ne peut-être-imposée au directeur général de la CDC sauf à remettre en cause l'indépendance de notre établissement. Une revue à mi-mandat, de la mise en œuvre, par vos soins, de la feuille de route du ministre contredirait formellement votre serment devant la commission de surveillance.

Vous avez tenté de désamorcer cette crise en y consacrant un temps de votre discours de vœux aux personnels le 22 janvier. Vos propos rassurants pour une partie du personnel devront être mis à l'épreuve des actes et des faits. Nous avons bien noté que vous réaffirmiez les termes du serment que vous passâtes devant la Commission de surveillance, vous avez pourtant maintenu une incertitude sur les rôles respectifs du pouvoir exécutif (Elysée, Matignon et Bercy), du pouvoir législatif et du directeur général de la Caisse des Dépôts.

Sans doute avez-vous estimé ne pas pouvoir publiquement trop affirmer votre autonomie et les comptes que vous n'avez finalement à rendre qu'à la seule Commission de Surveillance et pas au locataire du ministère de l'économie, dont les projets ont de quoi préoccuper nos organisations sur le plan des missions et du périmètre du Groupe Caisse des Dépôts.

*** SUR LE DEUXIÈME POINT**

Nous vous interpellons quant à l'intention affichée par le législateur de transformer le comité technique national de la CDC en comité social et économique, risquant ainsi d'opérer un glissement vers l'adossement de l'ensemble des personnels au code du travail.

Refusant unanimement cette évolution, les organisations syndicales ont pris acte de ce que le Sénat, en première lecture, s'est accordé sur une modification du projet de loi initialement sorti de l'Assemblée Nationale. La suppression de la mention du CSE par le Sénat est un signal positif dont chacun d'entre nous, mesure bien l'importance.

Pour autant, à ce stade, le texte n'est pas définitivement adopté et la deuxième lecture puis la promulgation de la loi nous diront définitivement ce qu'il en est. Le calendrier social déroulé sur ce thème par la DRH et la direction des relations sociales nous semble trop resserré. Nous exigeons d'avoir le temps de faire valoir les intérêts des personnels et de nos organisations en prenant le temps d'être conseillés juridiquement y compris en séance et ainsi pouvoir travailler techniquement à la rédaction des textes, particulièrement à l'évolution du décret 98-596.

*** POUR L'AVENIR**

Autre thème central dans nos préoccupations, l'évolution de la gouvernance de la Caisse des dépôts qui semble être à l'agenda et dont vous dites à l'envie qu'elle n'émanera pas de votre initiative. Or, personne parmi les syndicats et les personnels que nous représentons, ne se satisfait de cette pirouette. Si tel était le cas d'un projet législatif, dont l'origine serait de surcroît Bercy, vous y seriez associé et même contributeur. L'avis de la commission de surveillance est dans tous les cas de figure incontournable, et cette instance doit assumer face au ministère des finances, notamment, son rôle de garant de l'indépendance de notre établissement.

Sachez que nous serons vigilants à ce que les acteurs les premiers concernés : le législateur et les citoyens soient partie prenante d'un débat sur un tel bouleversement ; il ne saurait y être procédé de façon implicite, par pichenettes successives organisée par la technostructure politico-administrative... !

Nous vous rappelons, si nous ne l'avons pas encore assez dit que la CDC n'est pas une entreprise. De même qu'elle n'est pas un établissement public administratif sous tutelle classique de l'exécutif. Sa nature, son modèle, sa gouvernance, le droit applicable à son personnel, tout en elle matérialise son unicité et sa nature d'établissement spécial. Sa banalisation serait une erreur majeure pour l'intérêt général et pour l'accompagnement des grandes politiques publiques du pays, à un moment que collectivement nous pouvons reconnaître comme charnière.

Priver la Caisse des Dépôts de la capacité de se constituer des fonds propres, en la pressurant de taxes et impôts, en laissant l'Etat prélever sur ses résultats, comme si la Caisse était un service assimilé à l'agence des participations de l'Etat, c'est la priver d'un de ses rôles les plus essentiels : un rôle contra-cyclique d'investisseur de long terme. Ce serait enfoncer un premier coin du contenu de votre serment. Non la Caisse des Dépôts ne peut être une tirelire dans laquelle le gouvernement peut puiser à sa convenance. C'est précisément même l'inverse qui a présidé à sa création en 1816. Et cela reste, de notre point de vue, toujours autant d'actualité.

Notre devoir de citoyens-salariés de la CDC, c'est de dire à haute et intelligible voix notre expertise du rôle et de l'avenir de la CDC, non seulement dans ses conséquences pour nos emplois et nos rémunérations, mais essentiellement sur l'utilité et les enjeux de long terme pour la France.

La vision économique sous-jacente à la prose ministérielle : la CDC doit-elle être là uniquement « en cas de défaillance du marché » ? Cette vision très théorique de la réalité ramène la CDC à un rôle de pompier, et le ministre se révèle pompier-pyromane.

Nous avons entendu dans votre discours que la CDC devait savoir être présente dans la durée pour être encore là quand on aura besoin d'elle. Le rôle contra-cyclique de la CDC nous paraît essentiel, et la modernité recherchée pour la France ne passe certainement pas, pour nous, par la destruction de toute la protection collective des citoyens de ce pays, dont la CDC est un élément-clé.

L'approfondissement de la transformation numérique, le besoin de proximité avec nos interlocuteurs et clients, ces deux points-clés qui ressortent de votre discours concernent, vous l'avez souligné, tous les métiers de la CDC.

Concernant les « réseaux amis », nous avons bien noté les perspectives que vous évoquez d'un travail en synergie avec La Poste ou la DGFIP, d'une mise en commun entre Etablissement public et filiales de plateformes communes.

Nous serons vigilants quant aux objectifs à atteindre, et à leurs effets sur l'emploi au sein même de l'Etablissement public. Comme nous serons vigilants sur les effets de la mise en réseau de l'offre du groupe sur l'avenir des filiales et l'emploi dans les filiales.

Aussi, nous sommes demandeurs, et cela permet de préciser ici le troisième point de notre précédent courrier, de discussions vraies, très en amont, où il soit fait confiance à l'intelligence collective des salariés et fonctionnaires et de leurs représentants.

D'ailleurs, vous n'avez donné aucune suite au troisième point de notre précédente lettre, et pas des moindres : l'exigence d'ouverture immédiate d'une véritable négociation, qui ne soit pas pipée dès le départ, portant sur l'emploi (nombre, qualité, localisation), sur les rémunérations et sur la reconnaissance des qualifications et des compétences. Nous réaffirmons avec force que ceci persiste à constituer une revendication intersyndicale forte sur laquelle nous attendons votre réponse formelle.

Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à nous engager pour l'avenir de la CDC.

Pour ce faire, nous n'accepterons pas d'être mis devant le fait accompli, et demandons expressément à être associés à ce nouveau chapitre de la solide histoire de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Soyez assuré, monsieur le Directeur général, que pour l'autonomie de la CDC, pour faire reconnaître l'expertise et l'expérience des personnels, pour l'intérêt général, nous serons là.

